



Dates, début et fin des délais, et prescription des 2 mois

Par **BLUEBERRY13**, le **01/06/2010** à **17:58**

Bonjour,
Voici ma problématique :
Je viens d'être licenciée pour faute grave. On m reproche des agissements totalement fantaisistes... Comme il est de bon ton dans ce type de contentieux..
Je suis en arrêt maladie depuis le 28/01/2010 - suite au refus de l'employeur de chauffer les locaux professionnels - Une procédure de maladie professionnelle est en cours..
J'ai manifesté l'envie de reprendre le travail début Mai 2010..
Entretemps, mon employeur a pourvu à mon remplacement, j'étais Directrice Financière..- et pas démissionnaire seulement en arrêt..
Date de la faute retenue par mon employeur 08/03/2009 - Qui correspondrait selon ma lettre de licenciement à la date de recrutement de mon successeur qui m' aurait mis en cause sur la gestion des dossiers..
Date de la lettre de convocation à entretien préalable - antidatée du 05/05/2010 - date enveloppe au départ 06/05/2010 - Notification -1ère présentation au salarié le 10/05/2010..
J'ai une question de droit :
Dans le cadre de la prescription des 2 mois - qu'elle est la date à retenir pour que l'employeur agisse ? car il est à la limite du hors délais..
Bien cordialement